



## Soupçon détournement de fond association

Par **Duckyo**, le **22/10/2019** à **23:34**

Bonjour,

J'ai fait partie d'une association a but non lucrative.

Nous avons avec la dizaine de membres organisé au travers de cette dernière de nombreux événements qui ont rapportés plus ou moins d'argent à l'association.

Cet argent devait nous servir pour faire progresser l'association sur de nombreux points et notamment sur la location de notre local. Nous avons fait à chaque événement plusieurs milliers d'euros de bénéfice.

Nous avons organisé les réunions à chaque fois avant un des événements pour organiser le budget etc.. sans même avoir eu un seul document ou résumé du compte bancaire. À chaque fois nous faisons confiance à notre trésorier.

Il y a quelques mois, de nombreuses rumeurs et questionnements se sont agglutinés autour de ce dernier sur sa gestion de l'argent et notamment des doutes sur d'éventuel détournement de fonds à des fins personnelles.

Notamment lorsque ce dernier nous annonce que nous n'avons plus d'argent sur le compte alors que le loyer et les factures sont en très grande partie couverts par les dons mensuels des membres.

Une dispute a éclaté et le trésorier a décidé de dissoudre l'association sans avoir prouvé ni même montré un seul document pouvant l'innocenter malgré de nombreuses demandes.

J'insiste bien sur le UN membre car le bureau étant constitué d'un couple l'un a suivi l'autre sans sourciller.

Étant des amis proches de base personne n'a pu ni vraiment voulu s'y opposer.

Un dernier événement a été organisé il y a peu. Les bénéfices devaient aller à la nouvelle association créée pour gérer le local l'ancienne ayant été dissoute sans pouvoir dire quoi que ce soit

vous le rappelle.

Seulement voilà la encore les deux ancien du bureau ont annoncé qu'ils allaient à la place faire un don a une autre association soi disant pour leur "karma" (véridique).

Regroupant certains ancien membres qui ont voulu montrer leur désapprobation j'ai tout de meme demandé a la préfecture la liste des membres. Or aucun autre membres que ces deux personnes du bureau (le couple donc) n'a été enregistré.

Tout ce pavé pour en arriver à cette question. Peut on avoir un moyen de demander une enquête ou un recours pour avoir une vue sur ce compte ? Que peut on faire ? Qui prevenir et surtout es ce viable sur de simples soupçons bien que vous l'avez lu tres plausibles ?

Merci pour votre aide. Il y a bcp d'autres faits comme je l'ai marqué plus haut mais je pense en avoir deja assez démontré.

Par **morobar**, le **23/10/2019** à **08:58**

Bonjour,

En France la justcie est rendue...par la justice.

On dépose plainte et on avance les preuves de ses propos sauf à tomber dans la diffamation et/ou la calomnie.

[quote]

le tresorier a décidé de dissoudre l'association

[/quote]

Ce n'est pas en son pouvoir.

[quote]

j'ai tout de meme demandé a la préfecture la liste des membres. Or aucun autre membres que ces deux personnes du bureau (le couple donc) n'a été enregistré.

[/quote]

La liste des membres n'est jamais déposée en Préfecture.

Uniquement le bureau et encore on abrège en général.